Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_154-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_154

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Les Arcs-sur-Argens- Parc logistique des Bréguières - Compte rendu annuel 2016 de la société LODRAC

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Laurent GIORDANO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Hugues MARTIN pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Alain VIGIER, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL, Grégory LOEW pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Nicole FANELLI

ABSENT(S) :
Alain PARLANTI, Franck AMBROSINO, Gilbert BOUZEREAU, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_154-DE

La ZAC du Parc Logistique des Bréguières, qui couvre un territoire de 81 hectares environ, a été créée par délibération n°2005-076 du Conseil d'agglomération le 12 juillet 2005.

En 2006, à l'issue d'un appel d'offres, la société LODRAC, SARL filiale à 100% de BARJANE, aménageur développeur spécialisé en immobilier logistique, fut désignée pour aménager le Parc Logistique des Bréguières avec les objectifs suivants :

- Concevoir et réaliser un espace d'activités de grande qualité permettant la création de plus de 1000 emplois.
- Faire du parc une vitrine en termes de développement durable (embranchement fer, certification ISO 14001, gestion des ressources, chantier vert, etc.) et d'intégration paysagère et architecturale.

Les obligations de LODRAC envers la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont retranscrites dans le traité de concession du 22 août 2006, complété par ses avenants 1, 2, 3, 4, et dans le dossier de réalisation approuvé par le Conseil d'agglomération le 20 décembre 2007.

L'article 28 de l'avenant n° 2 au traité de concession indique que le concessionnaire doit fournir au 30 juin de chaque année un compte rendu financier, l'ensemble de ces documents étant soumis à l'examen de l'organe délibérant du concédant.

Le document présenté en annexe constitue le Compte Rendu financier Annuel à la Collectivité (CRAC) de 2016 de la société LODRAC.

Il a pour objet de :

- Rappeler les actions réalisées par LODRAC depuis sa désignation et de détailler plus spécifiquement le bilan de l'année 2016.

 Des principales actions réalisées en 2016, il ressort :
 - la mise en place en toiture du bâtiment C d'une centrale photovoltaïque en mars,
 - les travaux du bâtiment A ont démarré en juin pour accueillir l'entreprise Thalès,
 - les aménagements de voiries, d'espaces verts et équipements nécessaires des lots non commercialisés ont été provisionnés,
 - en matière de développement durable, l'audit de suivi du système de management environnemental du site des Bréguières n'a révélé aucune non-conformité ; un diagnostic de la Ligue de Protection des Oiseaux PACA a été mené conduisant à la proposition d'un plan d'actions sur 3 ans en vue d'améliorer la biodiversité du site ; un rucher didactique a été installé à proximité de l'hôtel à insectes, financé pour partie par la Communauté d'Agglomération Dracénoise,
 - accueil de l'association Moissons Nouvelles dans les locaux du Pôle de vie, de l'entreprise AXA et la signature du bail avec la société Thalès.

Il est à noter qu'il reste à commercialiser : un lot « petite logistique » et deux lots « grande logistique », de la surface utile sur le Pôle de vie, partie droite du Parc (près de 500 m²) et sur le Pôle de vie, partie gauche non encore construite (2 000 m² - projets de crèche et de restaurant inter-entreprises).

- Présenter le budget et les perspectives pour 2017 et au-delà.

 Parmi les perspectives 2017, il convient de retenir :
 - la finalisation possible de l'installation ferroviaire, notamment les amorces de voie des trois bâtiments « Grande logistique » embrancheables,
 - un projet d'installation d'une centrale en toiture du bâtiment accueillant Thalès est en cours d'étude,
 - accueil de la société Thalès.

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_154-DE

Fin 2016, 87% des travaux prévus sur la zone d'activités logistiques des Bréguières ont été réalisés.
Enfin, le site compte 20 entreprises, avec une commercialisation des surfaces à 65% et un total de 866 emplois (directs et indirects) maintenus ou créés.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte « Tourisme »,« Formation, insertion professionnelle » et « Développement économique et numérique » réunie le 5 septembre 2017, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le Compte Rendu financier Annuel à la Collectivité (CRAC) 2016 de la société LODRAC relatif a l'aménagement du Parc Logistique des Bréguières.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 28/09/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.